

SESSION DU 21 ET 22 DECEMBRE 2023

VCEU du groupe L'écologie ensemble
relatif à la redevance sur les pesticides et les prélèvements d'eau

Exposé des motifs :

Le projet de loi de finances 2024 (PLF) prévoyait une réforme des redevances pour pollutions diffuses perçues sur les ventes de pesticides et de celles sur les prélèvements d'eau pour l'irrigation. L'exposé des motifs précisait les motivations de cette réforme : « renforcer les principes de pollueur-payeur et préleveur-payeur, tout en rééquilibrant la charge fiscale sur l'eau pesant sur les différentes catégories de redevables ».

Très attendue et plusieurs fois reportée, la hausse de la redevance était une mesure recommandée par la Cour des comptes et elle était prévue depuis les Assises de l'eau en 2019. Cependant, cette disposition a été retirée du PLF, annonce faite par le principal syndicat agricole et confirmé ensuite par le Gouvernement.

La réforme devait normalement permettre de lever respectivement 37 millions d'euros et 10 millions d'euros supplémentaires pour abonder le financement des agences de l'eau et assurer celui du plan « eau » dans un contexte de raréfaction et de contamination de la ressource en eau.

De nombreux acteurs de l'eau ont exprimé leur stupéfaction devant ce revirement, notamment les distributeurs d'eau et les collectivités gestionnaires de l'eau potable, qui sont confrontées à une flambée des coûts de traitement de dépollution. Les agences de l'eau, qui participent à la gestion de la qualité et de la quantité d'eau sur nos territoires, sont également impactées, la réforme étant un pilier du financement de « Plan eau » présenté par l'Etat en mars 2023.

Les Pays de la Loire n'échappent pas aux tensions autour de l'eau, alors que l'année 2023 constitue désormais l'année la plus chaude jamais enregistrée. Dans notre région, les périodes de sécheresses se succèdent et s'intensifient, la priorisation des usages de l'eau crée des tensions, tandis que l'état écologique des masses d'eau reste très médiocre (11% seulement en bon état pour la partie de notre région dans le bassin Loire-Bretagne).

Avec l'Agence de l'eau et les orientations du Comité de bassin Loire-Bretagne, de nombreux outils ont été progressivement mis en place pour reconquérir la qualité de l'eau et mieux gérer la ressource : mise en place des Contrats Territoriaux Eau, financements d'investissements plus efficaces pour les économies d'eau, de diagnostics pour les consommations, etc. Certaines mesures ont été votées dans l'hémicycle régional dans le cadre des deux plans eau adoptés en mars et juin 2023.

Pourtant, avec le recul sur la réforme des redevances, c'est in fine une mise en difficulté des agences de l'eau qui se profile, alors que nombre d'entre elles avait anticipé des budgets en hausse pour mettre en œuvre les actions du plan eau de mars 2023, avec des objectifs communs aux plans votés par notre collectivité. D'ailleurs, celles-ci n'ont pas été concertées sur un nouveau report de la réforme des redevances autour des pesticides et de l'irrigation.

Le Conseil régional, réuni en session plénière les jeudi 21 et vendredi 22 décembre 2023 :

-déclare son incompréhension devant le recul sur la réforme des redevances pour pollutions diffuses et pour les prélèvements sur la ressource en eau prévue initialement dans le projet de loi de finances 2024.

-soutient les acteurs impactés et les instances de bassin, dont le Comité de bassin Loire-Bretagne, et les démarches entreprises pour trouver une solution à une situation qui les prive d'un financement majeur pour atteindre les objectifs du plan eau, notamment dans les discussions préalables au projet de loi de finances 2025.



Lucie ETONNO, présidente du groupe
et l'ensemble des élu.e.s L'écologie ensemble